



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-30

Envoyé en préfecture le 27/06/2025  
Reçu en préfecture le 27/06/2025  
Publié le 27 JUIN 2025  
ID : 062-216209080-20250626-30\_2025-DE



Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 26 juin 2025 à 19 heures,

**Date de convocation :** Le 04 juin 2025  
**Date d'affichage :** Le 04 juin 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Alain FIX, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Valérie DELATTRE,

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Béatrice BOULY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Michel QUANDALLE donne pouvoir à Dominique NAVET
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Philippe LELIEVRE donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Emilie LISSE donne pouvoir à Julien DIEU

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Patrick GOMEL est nommé secrétaire de séance.

**Délibération fixant le montant des cautions pour les accès aux bâtiments communaux.**

Monsieur le Maire expose à l'organe délibérant le choix d'uniformiser le système des accès aux différents bâtiments communaux avec la mise en place de clés sécurisées.

Des clés sont fabriquées en prenant en compte un organigramme, ce qui permet de mettre en place des clés pouvant ouvrir plusieurs bâtiments.

Considérant le montant du devis,

Considérant les différents accès à donner aux particuliers, aux associations, aux prestataires,

Il est proposé de demander un chèque de caution aux particuliers louant les salles communales. Le montant de la caution varie selon le coût du cylindre et clé sécurisée :

200,00€ pour la salle le Ginkgo  
500,00€ pour la salle Marcel CAUDEVILLE  
1500,00€ pour le Centre Socio-Culturel.

Il est également proposé d'inscrire sur les conventions annuelles des associations qui occupent les bâtiments communaux, qu'elles seront redevables des sommes suivantes en cas de pertes des clés donnant accès aux locaux :

- Yoga	1200,00€
- CSC (grande salle) pour les associations	1000,00€
- CSC avec tisanerie	1500,00€
- Salle caudeville (particuliers + associations)	500,00€
- Salle Ginkgo (particulier + associations)	200,00€

Il sera également fait mention de la redevance des sommes suivantes sur les conventions/ contrats de nos prestataires :

- Cantine (livraison)	200,00€
- Nickel Chrome (avenant au contrat)	5000,00€

A l'issue de l'exposé de M le Maire et **après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention) :**

1. valide le montant des cautions proposées.
2. autorise M le Maire à engager toutes les démarches pour la mise en place des cautions relatives au dispositif de sécurisation.

Les membres présents,

Fait à La Capelle-Lès-Boulogne

Le 26 juin 2025

Le Maire

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le :

27 JUIN 2025